Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D026_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026
Délibération n° 26 : Tarifs communaux 2026

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour fixer l'ensemble des tarifs communaux présentés ci-dessous ;

TARIFS COMMUNAUX 2026

Désignation	Rappel tarif précédent	tarif proposé	commentaires
Photocopies			
Format A4 N/B	0,20	0,20	
Format A4 couleur	0,40	0,40	
Format A3 N/B	0,40	0,40	
Format A3 couleur	0,80	0,80	
Fax N/B format A4	0,20	0,20	
Fax N/B format A3	0,40	0,40	
Plastification A4	0,50	0,50	
Plastification A3	0,80	0,80	
Impression du rapport d'activité	0,20	0,20	
Salle des Ardoisières			
Sainte-Marie (associations et particuliers)			
En semaine (1 jour)	220,00	220,00	
En semaine (2 jours)	300,00	300,00	
Week-end (samedi et dimanche)	580,00	580,00	
Forfait cuisine (par jour)	120,00	120,00	
Jour férié (hors week-end)	300,00	300,00	
Hors commune (associations et particuliers)			tarifs appliqués à partir de la 3ème location pour les associations
En semaine (1 jour)	300,00	300,00	
En semaine (2 jours)	410,00	410,00	
Week-end (samedi et dimanche)	720,00	720,00	
Forfait cuisine (par jour)	140,00	140,00	
Jour férié (hors week-end)	410,00	410,00	
Professionnels			
En semaine (1 jour)	800,00	800,00	
En semaine (2 jours)	1 200,00	1 200,00	
Week-end (samedi et dimanche)	1 300,00	1 300,00	
Forfait cuisine (par jour)	150,00	150,00	
Jour férié (hors week-end)	800,00	800,00	2 gratuité/an pour les associations de Sainte-Marie (caution demandée)
Vidéoprojecteur	50,00	50,00	
Mise à disposition pour décoration de salle (1/2 journée - mariage uniquement)	50,00	50,00	
Participation aux frais de fonctionnement lors de mise à disposition gratuite (chauffage, électricité, consommables...)	90,00	90,00	
Caution location salle sans vidéoprojecteur	1 000,00	1 000,00	

CR FB

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D026_2026-DE

Caution location salle avec vidéoprojecteur	1 500,00	1 500,00	
Garantie propreté	150,00	150,00	
Espace associatif			
Particuliers de Sainte-Marie			
1/2 journée	50,00	50,00	
1 journée	90,00	90,00	gratuité pour les associations de Sainte-Marie
2 journées	110,00	110,00	
3 journées	130,00	130,00	
1 heure	12,50	12,50	
Hors commune			
1/2 journée	60,00	60,00	
1 journée	110,00	110,00	
2 journées	130,00	130,00	
3 journées	150,00	150,00	
1 heure	15,00	15,00	
Caution	300,00	300,00	
Salle Henri Lucas et salle des sports			
Particuliers de Sainte-Marie			
1/2 journée	60,00	60,00	gratuité pour les associations de Sainte-Marie dans le cadre de réunions sans billetterie, sans ouverture au public
1 journée	120,00	120,00	
2 journées	150,00	150,00	
3 journées	180,00	180,00	
Hors commune			
1/2 journée	70,00	70,00	
1 journée	160,00	160,00	
2 journées	170,00	190,00	
3 journées	210,00	220,00	
Caution	500,00	500,00	
Garantie propreté	100,00	100,00	
Salle des sports 1 journée	100,00	100,00	Gratuité possible pour activités d'intérêt général et associations de Sainte-Marie Pas de location aux particuliers
Mobilier			
Tables et bancs	gratuité	gratuité	2 bancs max./table prêté - table 8 pers. (2,20m x 0,7m)
Caution (banc(s) et de 1 à 5 tables)	200,00	200,00	nombre de tables dispo. : 49
Caution (au-delà de 5 tables)	400,00	400,00	nombre de bancs dispo. : 80
Garderie périscolaire municipale écoles et centre de loisirs			
Garde du soir ou du matin	0,65	0,65	tarif par enfant et par 1/4 d'heure commencé (matin et/ou soir)
Garde du soir après 18 h 30	6,00	6,00	
Restauration scolaire ou du centre de loisirs			
Enfant domicilié à Sainte-Marie	4,00	4,00	tarif préférentiel (4,00 €) pour les enfants des agents communaux domiciliés hors commune
Enfant domicilié à l'extérieur de la commune	4,75	4,75	
Repas adulte	5,15	5,15	
Enfant allergique sans repas	1,90	1,90	tarifs réservés aux enfants allergiques
Activités physiques et sportives communales			
Activités sportives (personnes de la commune)	60,00	60,00	montant annuel, payable semestriellement
Activités sportives (personnes extérieures à la commune)	70,00	70,00	
Course à pied	50,00	50,00	
Football	30,00	30,00	montant annuel, payable annuellement

CR FB

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D026_2026-DE

Médiathèque			
Adultes (au-delà de 18 ans)	14,00	14,00	la non restitution de la carte implique le remboursement et des pénalités financières
Enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux	gratuité	gratuité	
Remplacement carte perdue ou détériorée	3,00	3,00	
Braderie : prix d'un document	1,00	1,00	
Braderie : prix d'une revue	/	0,50	
Amende	20,00	20,00	
Remboursement document perdu ou abîmé	Prix d'achat	Prix d'achat	
Remboursement DVD perdu ou abîmé	30,00	30,00	
Concessions funéraires			
Concession simple			Reversement du 1/3 des produits au CCAS
15 ans	150,00	150,00	
30 ans	280,00	280,00	
Columbarium			
15 ans	425,00	425,00	
30 ans	728,00	728,00	
Cavurne			
15 ans	425,00	425,00	
30 ans	728,00	728,00	
Encarts publicitaires			
Insertion dans le BM au format 9 cm X 4,5 cm (2 parutions)	100,00	100,00	
Insertion dans le BM au format 9 cm X 4,5 cm (1 parution)	50,00	50,00	
Facturation temps agent			
Heure de travail d'un agent	45,00	45,00	
Droits de place			
Mètre linéaire (marché)	2,00	2,00	par année et par commerçant
Occasionnels, petits cirques (hors marché)	15,00	15,00	
RODP commerce ambulant, food-truck…	20,00	20,00	Par année, sur toute la commune
Jardins familiaux			
Parcelle de jardin	20,00	20,00	Par année et par parcelle
Dépôts sauvages			
Amende pour abandon de déchets sur la voie publique	150,00	150,00	
Forfait enlèvement des déchets sur la voie publique	80,00	80,00	facturation du temps passé par les agents communaux en sus

La modification des tarifs est applicable à compter du 1er septembre 2026.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tableaux des tarifs de l'année 2026 ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE